

**AVIS PUBLIC**

**ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION**

**PROJET DE RÈGLEMENT MODIFIANT  
LE PLAN D'URBANISME DE LA VILLE DE MONTRÉAL (04-047)**

À toutes les personnes susceptibles d'être intéressées par le projet de Règlement modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047) afin d'y intégrer le Plan particulier d'urbanisme du secteur District central – Dossier 12495770002

**AVIS** est par les présentes donné :

**QUE** le conseil d'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville, à la suite de l'adoption, à sa séance ordinaire du 10 juin 2024, d'un projet de Règlement modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047), tiendra une assemblée publique de consultation le jeudi 27 juin 2024, à compter de 18 h, à la salle du conseil d'arrondissement sise au 555, rue Chabanel Ouest, bureau 600, Montréal, en conformité avec les dispositions de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (RLRQ, chapitre A-19.1) et de la *Charte de la Ville de Montréal* (RLRQ, chapitre C-11.4).

**Résumé du projet de règlement**

Le Plan particulier d'urbanisme (PPU) District central fixe les objectifs d'aménagement du secteur de planification détaillée du District central et propose les moyens pour parvenir à leur réalisation.

Les objectifs sont les suivants :

- Repositionner les perspectives de développement et de redéveloppement urbains selon les enjeux actuels du secteur;
- Intégrer les approches de planification d'un aménagement axé sur le transport en commun (TOD) soutenues par les outils de planification métropolitaine et régionale;
- Optimiser l'utilisation du sol et l'emploi des infrastructures de transport collectif sur le territoire;
- Consolider le pôle d'emplois en concevant un territoire attrayant pour de nouvelles entreprises tout en s'assurant d'exploiter les immeubles existants à leur plein potentiel;
- Concevoir une vision commune et de nouveaux liens sur un vaste territoire présentant des sous-ensembles différenciés, mais complémentaires;
- Créer un milieu de vie durable et diversifié, tout en considérant les enjeux de cohabitation et de complémentarité entre les fonctions urbaines;
- Établir un cadre de planification pour les vingt prochaines années.

Le plan particulier d'urbanisme du District central repose sur cinq orientations générales, chacune dotée de quelques grands principes. Ensemble, ces éléments constituent la pierre d'assise de la vision territoriale proposée.

Chacune des orientations et chacun des grands principes mis de l'avant est associé à un code d'identification afin de faciliter le lien avec les sections relatives aux grandes interventions à l'échelle du District, aux interventions particulières à chacun des secteurs et aux balises du cadre réglementaire.

La révision du cadre réglementaire vise :

1. La carte 1.1 intitulée « Les secteurs établis, les secteurs à construire et les secteurs à transformer », de la partie I du Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047);
2. La carte 2.4.1 intitulée « Le schéma des secteurs d'emplois », de la partie I du Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047);
3. La carte 3.1.1 intitulée « L'affectation du sol », de la partie I du Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047);
4. La carte 3.1.2 intitulée « La densité de construction », de la partie I du Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047);
5. Le chapitre 4.16 intitulé « L'Acadie-Chabanel », de la partie I du Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047);

6. La carte 1.3.1 intitulée « La synthèse des orientations panmontréalaises », du chapitre d'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville de la partie II du Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047);
7. Le chapitre 1.3.2 intitulé « Le dynamisme de l'activité économique et de la qualité des secteurs d'emplois », du chapitre d'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville de la partie II du Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047);
8. La carte 1.3.4 intitulée « Le concept d'organisation spatiale », du chapitre d'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville de la partie II du Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047);
9. La carte 1.4 intitulée « Les secteurs de planification détaillée », du chapitre d'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville de la partie II du Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047);
10. Le chapitre 1 de la partie II du plan d'urbanisme : densité de construction;
11. L'illustration 2.4.1 intitulée « Les secteurs d'affaires et de commerce à densifier en relation avec la création de nouveaux corridors de transport collectif », de la partie I du Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047);
12. L'illustration 2.4.2 intitulée « Les secteurs d'emplois à réaménager en relation avec des interventions structurantes sur le réseau routier », de la partie I du Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047);
13. L'illustration 2.4.3 intitulée « Les grands sites industriels désaffectés à mettre en valeur à de fins d'emplois », de la partie I du Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047), est modifiée par le remplacement de la partie de l'illustration, correspondant au territoire de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville, par l'illustration jointe en annexe 10 au projet de règlement;
14. Le retrait du document intitulé « Programme particulier d'urbanisme du secteur L'Acadie-Chabanel »;
15. L'ajout du document intitulé « Plan particulier d'urbanisme District central ».

**QU'**au cours de cette assemblée publique la mairesse de l'arrondissement (ou un autre membre du conseil d'arrondissement désigné par elle) expliquera le projet de règlement ainsi que les conséquences de son adoption et entendra les personnes et organismes qui désireront s'exprimer à ce sujet.

**QUE** ce projet de règlement de même que le résumé peuvent être consultés au bureau du secrétaire d'arrondissement, situé au 555, rue Chabanel Ouest, bureau 600, Montréal, du lundi au vendredi, de 8 h 30 à 16 h ainsi que sur le site Internet de l'arrondissement : [montreal.ca/ahuntsic-cartierville](http://montreal.ca/ahuntsic-cartierville).

**Fait** à Montréal, le 11 juin 2024

Le secrétaire d'arrondissement,  
Chantal Châteauvert